



MOIRY

Désaffectation partielle du cimetière

Conformément aux articles 70 à 74 du règlement 818.41.1 sur les décès, sépultures et pompes funèbres (RDSPF) du 12 septembre 2012, la Municipalité de Moiry informe les personnes concernées par les tombes à la ligne 51 à 90 (partie droite) que leur désaffectation sera effectuée à partir du 8 septembre 2025.

1955 MEYER Paul	1955 CHAILLET Elise	1956 CUGNY Fernand et Roland	1956 Alain
1957 CHANSON Louis Constant CHANSON Alice	1957 CHAILLET René	1958 CUGNY Louis	1958 JOUSSON Emma
1959 ALTHAUS-OZELLAY Louise	1959 ZBINDEN Emile ZBINDEN-BOLAY Clara-Georgine	1960 CHANSON Robert CHANSON Henriette	1960 CHANSON Hortense
1960 CHAPPUIS Armand	1961 CHANSON Hélène	1962 JOUSSON Armand	1962 Tombe anonyme
1963 CHANSON Clara	1964 CHANSON Jeanne	1966 CLERC Hélène	1966 CUGNY Albertine CUGNY Fernande
1966 DECOLLOGNY Louisa	1966 HEDDIGER Eugène	1968 CHANSON René VIRET Philippe	1970 BONZON Justin BONZON Willy BONZON Huguette Muguette
1970 CHANSON Lucien	1971 MONNIER Berthe	1971 MONNIER Emile	1971 CHANSON William CHANSON Fernand CHANSON Eva Alice
1971 MEYLAN Mina	1972 RIEDER Walter	1972 CHAILLET Yvonne	1972 GRANDJEAN Robert
1971 PITTET Francis ERIKSSON Rune	1974 HOSTETTLER Clara	1974 CHAILLET Julien	1975 CORNU Robert
1975 MEYLAN Constant	1976 CHANSON Marie	1976 CHANSON César-Louis	1976 GRANDJEAN Lucie

Cette désaffectation s'applique par analogie aux urnes cinéraires qui ont été inhumées ultérieurement dans certaines de ces tombes.

Les familles désirant retirer les monuments funéraires, les urnes ou les ossements pour les incinérer sont priées d'en faire la demande par écrit à la greffe communale **d'ici au 25 août**.

À l'expiration de ce délai, en application de l'art. 72 du RDSPF, l'autorité municipale en disposera librement.

La Municipalité